

221C0202  
FR0004172450-OP027-A07

26 janvier 2021

Résultat de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>MINT</b><br/>(Euronext Growth)</p> |
|--|

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 22 janvier 2021, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Mercure Energie<sup>1</sup> visant les actions et les bons de souscription d'actions (BSA) de la société MINT aux prix unitaires de 10 €/par action et de 0,54 €/par BSA, elle a reçu en dépôt 1 629 935 actions MINT et 662 904 BSA de la société MINT.

L'initiateur a par ailleurs précisé avoir exercé en date du 21 décembre 2020 les 388 902 BSA<sup>2</sup> qu'il avait acquis suite au dépôt du projet d'offre à l'AMF (cf. D&I 220C5278 du 4 décembre 2020), lui ayant permis d'acquérir 64 817 actions complémentaires.

Au total, l'initiateur détient (i) 3 403 250 actions MINT représentant autant de droits de vote, soit 59,05% du capital et au moins 58,96% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> et (ii) 662 904 BSA soit 15,66% des 4 233 858 BSA émis<sup>4</sup>.

La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général - à savoir la détention par l'initiateur et le concert auquel il appartient, à l'issue de l'offre, d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de MINT supérieure à 50% - est satisfaite.

L'offre a donc une suite positive.

2. Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément à l'article 232-4 du règlement général.

---

<sup>1</sup> Détenue à 100% par la société Eoden, elle-même détenue par les sociétés Patrimonium (50%) et Matrimonium (50%), qui sont respectivement intégralement détenues par les familles Gay et Thomas.

<sup>2</sup> La conversion des BSA s'est faite au prix d'exercice unitaire de 6,78 € avec la parité de 1 action nouvelle pour 6 BSA.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 694 996 actions représentant au plus 5 993 409 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Il est précisé que la société MINT détient par ailleurs 23 956 BSA autodétenus.